îledeFrance mobilités

La directrice de la prospective et des études

Prospective et Etudes/21000114-AC/SMN
Affaire suivie par :
Anne CHOBERT
Tél : 01 82 53 80 07
Mél : urbanisme@iledefrance-mobilites.fr

M. Le Maire
F) DGS

Paris le 26 FEV. 2021

Monsieur Jean-Noël CARPENTIER
Maire
HÔTEL DE VILLE
14 rue Fortuné-Charlot
BP 90237
95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES

MAIRIE DE
y-lès-Cormeilles
- 1 MAR. 2021

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Maire,

Par courrier daté du 10 décembre 2020 et reçu le 15 décembre 2020, vous avez sollicité l'avis d'Île-de-France Mobilités sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montigny-lès-Cormeilles, arrêté par le conseil municipal le 3 décembre 2020.

Île-de-France Mobilités est attentive à la compatibilité des PLU avec le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF). En particulier, le PDUIF fixe un cadre de réglementation en matière de normes de stationnement. Certaines ont une valeur prescriptive et doivent donc être retranscrites dans le règlement des PLU. Les autres sont des recommandations qu'il est souhaitable de suivre.

Il apparait que le règlement du projet de PLU révisé de la commune de Montigny-lès-Cormeilles n'est pas totalement compatible avec les prescriptions ou recommandations du PDUIF. Le tableau d'analyse joint à ce courrier explicite les observations d'Île-de-France Mobilités concernant le projet de règlement du PLU de la commune.

Pour toute question relative à ce tableau, vous pouvez contacter les services d'Île-de-France Mobilités à l'adresse courriel suivante : urbanisme@iledefrance-mobilites.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma très haute considération.

L. DeS 1.

Laurence DEBRINCAT

MAIRIE DE
Montigny lès Cormeilles
01/03/2021
KCH A210632 KFK

PJ : Tableau d'analyse de la compatibilité du projet de PLU arrêté avec le PDUIF